

MATERNITÉ COVID-19

CONSULTATIONS FEMMES ENCEINTES



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE



FRICTION des mains à la solution hydro alcoolique



PRISE DE TEMPÉRATURE à l'arrivée en urgence

CONSULTATIONS PROGRAMMÉES DE GROSSESSE

Pas de PASS sanitaire exigé, mais recommandé

Il est recommandé de vacciner les femmes enceintes à partir du 1er trimestre de grossesse.

ECHOGRAPHIES OBSTETRIQUES

Pas de PASS sanitaire exigé mais recommandé

Il est recommandé de vacciner les femmes enceintes à partir du 1er trimestre de grossesse.

HOSPITALISATIONS / SALLE DE NAISSANCE

■ Pour toute hospitalisation d'urgence et notamment dans le cadre d'un accouchement, le PASS sanitaire n'est pas exigé. Si la patiente n'est pas vaccinée, **un test PCR sera effectué pour toute admission.**

■ Un test antigénique est fait ou prescrit pour l'accompagnant si pas vacciné pour toute admission en salle de naissance.

■ Si une hospitalisation est programmable et/ou une césarienne est programmée, le PASS sanitaire est exigé (schéma vaccinal complet ou test PCR ou antigénique < 72h). Consigne valable pour l'accompagnant.